



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-01-009

Objet : Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Ludovic Pommeret pour la saison 2021-2022

Rapporteur : André Retornaz, Adjoint au maire.

La commune soutient depuis de nombreuses années, les sportifs de haut niveau de la station au moyen de conventions de partenariat.

Dans ce cadre, je vous propose de renouveler pour la saison 2021-2022 un contrat de partenariat sportif avec Ludovic Pommeret, champion de trail ; ledit contrat comprend, en contrepartie de diverses obligations pour l'athlète, le versement d'une prime fixe d'un montant de mille cinq cents euros (1 500 €), correspondant au port de l'identité visuelle retenue par la commune.

L'opérateur communal des remontées mécaniques, la SEM Valloire, fournira, comme à l'accoutumée, gratuitement cinq forfaits de ski saison à l'athlète.

Envoyé en préfecture le 02/02/2021

Reçu en préfecture le 02/02/2021

Affiché le 02/02/2021

ID : 073-217303064-20210128-21_01_009-DE



En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

➤ d'approuver la convention de partenariat sportif à intervenir avec Ludovic Pommeret pour la saison 2021/2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2021

Affichage : 02/02/2021

Valloire, le 02/02/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

